

Porcelaine HanStone

Garantie

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Hyundai L&C Canada Inc. opérant sous le nom de HanStone Canada (ci-après « HanStone »), garantit à l'acheteur/propriétaire original au Canada que ses produits de dalles de porcelaine grand format (ci-après « produits »), seront exempts de défauts de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de 10 ans. HanStone peut, à sa discrétion, réparer ou remplacer les produits défectueux en raison de défauts de fabrication uniquement.

HanStone est uniquement un fournisseur de dalles en porcelaine. La conception, la fabrication et l'installation sont effectuées par des professionnels indépendants de la pierre ou du commerce. HanStone n'est pas responsable de la qualité du travail effectué par des professionnels de la pierre ou des entrepreneurs tiers. En tant que telle, cette garantie est strictement limitée aux produits en porcelaine de HanStone et ne couvre pas la conception, la fabrication et l'installation, la plomberie, les accessoires, les appareils électroménagers, les armoires ou tout autre produit associé à l'application.

Peu importe que HanStone choisisse de réparer ou de remplacer votre produit, nous chercherons à obtenir le meilleur résultat possible, mais une correspondance exacte des couleurs ne peut pas être garantie. Cette garantie ne peut être appliquée que par l'acheteur d'origine muni d'une preuve d'achat et n'est pas transférable. Cette garantie est nulle si le produit n'a pas été intégralement payé et si le produit n'a pas été enregistré dans les 30 jours suivant son installation. Les agents agréés de HanStone doivent disposer de suffisamment de temps et d'opportunités pour inspecter le(s) produit(s), évaluer et répondre à toute réclamation. Toutes les décisions concernant l'existence de défauts de fabrication ou affectant cette garantie seront prises par HanStone et seront définitives et exécutoires pour toutes les parties.

Le fabricant/installateur professionnel est responsable de l'inspection et du signalement des problèmes de surface ou des problèmes de qualité avant la fabrication ou l'installation. Il incombe également à l'utilisateur final d'inspecter le produit fini avant son installation définitive. Cette garantie ne couvre pas les défauts qui étaient visibles au moment de la fabrication/installation et qui n'ont pas été évités lors de la fabrication/installation. Cette garantie ne couvre pas les produits que vous, en tant que client, décidez de ne pas aimer après l'installation en raison de la couleur, de la teinte, du motif ou de toute autre opinion basée sur des préférences personnelles. Toutes les parties doivent accepter de se conformer aux conditions énoncées dans la présente garantie.

Si une réclamation est couverte par cette garantie, HanStone, à sa discrétion, peut réparer ou remplacer les dalles uniquement, à l'exclusion de toute main d'œuvre associée. Cette réparation ou ce remplacement ne prolonge pas la période de garantie.

CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS :

- Les dommages causés par l'abus, la mauvaise utilisation, les impacts, les abrasifs, la chaleur, les produits chimiques agressifs, l'acide fluorhydrique, les nettoyeurs inappropriés, les ébréchures et les fissures, le support structurel ou les mouvements, les actes de la nature.
- La fabrication, l'installation, la main-d'œuvre de tiers, la modification, les réparations, l'enlèvement du produit de son lieu d'installation d'origine.
- Non-respect des recommandations en matière de stockage, manipulation, utilisation, supports, découpes, fabrication, installation, directives techniques et de soins et d'entretien.

Porcelaine HanStone

Garantie

CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS :

- Réactions ou apparence des joints, des coutures, des adhésifs.
- Usure régulière, taches, rayures, exposition prolongée à des substances colorées, traces d'eau/d'huile/autres, brûlures, etc.
- Variation naturelle de la couleur ou du motif, ou différence entre de petits échantillons et des dalles entières.
- La conception, la main-d'œuvre ou les pièces telles que la fabrication, l'installation, le démontage, la plomberie, les accessoires, les appareils électroménagers, les armoires ou tout autre produit associé à la demande.
- Les secondes ou troisièmes ou les lots achetés dans le cadre d'une offre spéciale ou de remises spéciales.
- Réclamation fondée sur le fait que le client n'a pas aimé le produit en raison de sa couleur, de sa teinte, de son motif ou de toute autre opinion fondée sur des préférences personnelles.
- Produits achetés auprès d'un distributeur ou d'un revendeur non autorisé.
- Toute promesse ou garantie contraire à la politique de garantie faite par des représentants tiers ou tout autre représentant de la société.

HanStone n'offre aucune autre garantie, représentation ou garantie expresse ou implicite concernant ses produits, à l'exception de ce qui est expressément stipulé dans ce document. Aucun représentant, revendeur, employé, installateur ou autre personne n'est autorisé à faire, modifier ou changer cette garantie en ce qui concerne les surfaces en porcelaine HanStone.

Pour obtenir un service dans le cadre de cette garantie, contactez en premier lieu la source auprès de laquelle vous avez acheté le produit.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

service@hanstone.ca

Aucune autre garantie, expresse ou implicite, n'est donnée, y compris la qualité marchande ou l'adéquation à un usage particulier. À l'exception de ce qui est prévu dans le présent document, HanStone Canada n'est pas responsable, sur le plan délictuel ou contractuel, de toute perte ou de tout dommage direct, accessoire ou consécutif résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le produit. Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits, qui varient au Canada d'une province à l'autre. Certaines provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des garanties implicites ou des dommages accessoires ou indirects, de sorte que la limitation ou l'exclusion susmentionnée peut ne pas s'appliquer à vous.